

Négociation sur la simplification de la rémunération du réseau AEP

BREAKING NEWS



Depuis Phénix, 20 NAO ont sans doute ajouté de la complexité à notre système de rémunération, mais elles ont surtout apporté, grâce aux accords signés presque chaque année, **des améliorations non négligeables pour les salariés.**

L'exercice que nous entamons aujourd'hui consiste, entre autres, à **simplifier presque entièrement ce système** pour le rendre plus lisible et plus attractif, notamment lors des phases de recrutement.

La **CFE-CGC** a toujours été favorable à une simplification, mais évidemment pas à n'importe quel prix. Pour aller au bout des choses, nous demanderons de nous présenter en séance des simulations représentatives de type avant/après à l'intérieur de chaque grade.

Les salariés de notre réseau ont démontré leur force de travail, leur résilience et leur professionnalisme. Ils ne méritent pas de perdre 1 euro !

Pour la **CFE-CGC**, cette demande sera incontournable au moment de prendre une décision.

Pack Entrepreneur : « être à son compte ne devrait jamais être un risque »

La **CFE-CGC** se félicite et constate qu'Axa propose un pack qui conjugue indemnités journalières, RC pro, protection Juridique, assistance psychologique et MRP à un tarif très attractif.

Pour la **CFE-CGC** « Être commercial dans le réseau AEP ne devrait jamais être un risque ».

Ne pouvant imaginer que la Direction se prive de la force de frappe commerciale d'un réseau aussi bien implanté sur le territoire et aussi réactif que les AEP, la **CFE-CGC** est certaine qu'il s'agit juste d'un décalage dans le temps.

Nos collègues sont déjà sollicités par leurs clients, et ont pu constater que 3 modules de formation étaient à leur disposition, afin de maîtriser le produit.

La **CFE-CGC** demande la communication du planning de la mise à disposition du Pack Entrepreneur pour nos collègues habilités, maîtrisant d'ores et déjà les différentes garanties, composantes du produit.



Flashez et découvrez
l'actualité de la **CFE-CGC**



cfecgcaxafrance@free.fr



www.cfecgcaxa.fr

Acquisition des congés payés en cas d'arrêt de travail

L'adoption de la loi 2024-364 du 22 avril 2024 relative à l'acquisition des congés payés en cas d'arrêt de travail, modifie l'article L3141-5 du Code du travail en **considérant désormais les périodes d'arrêt de travail comme des périodes de travail effectif pour la détermination de la durée du congé payé.**

Cela signifie concrètement que les salariés accumuleront des congés payés même lorsqu'ils seront en arrêt maladie, accident du travail ou maladie professionnelle.

La **CFE-CGC** se réjouit donc de cette avancée sociale importante. Elle pourrait également permettre de réduire l'impact financier des arrêts maladie sur les entreprises, en diminuant le recours aux heures supplémentaires et aux intérimaires.

Cependant, la **CFE-CGC** souligne que la mise en œuvre de cette nouvelle disposition peut soulever des questions pratiques pour notre entreprise notamment en ce qui concerne :

Développement de l'outil « Ma Découverte » pour la filière MA :

Afin d'optimiser l'efficacité commerciale du binôme RC-IC/MA et de garantir la sécurité des MA en matière de conformité le recueil d'information sera digitalisé et sécurisé. La **CFE-CGC** est satisfaite de l'aboutissement de ses nombreuses demandes concernant la mise à disposition d'un outil intuitif et simple pour la filière mandataire.

Evolution de l'outil « Salesforce » :

Le service informatique développe de nouvelles fonctionnalités qui doivent répondre aux besoins des commerciaux et notamment à leurs irritants.

La **CFE-CGC** réitère sa demande à la Direction d'accès à un Bilan Social et Patrimonial complet sous Salesforce.

- **Le calcul du nombre de congés payés** acquis par les salariés en arrêt de travail

- **La gestion des demandes de congés**

- **L'assurance que les congés payés acquis pendant les arrêts de travail soient effectivement pris par les salariés**, dans les délais légaux

La **CFE-CGC** propose donc, dans le cadre d'une concertation constructive, de **mettre en place un groupe de travail réunissant des représentants de la direction**, des ressources humaines et des organisations syndicales afin d'aborder ces questions.

En parallèle, **nous tenions à alerter sur les dysfonctionnements réguliers** que subissent nos collègues commerciaux, concernant leurs arrêts de travail maladie, accidents du travail ou pour les congés maternité ou paternité.

Ainsi, la **CFE-CGC** souhaite être informée **sur les modalités de mise en œuvre de ces indemnités**, qui posent régulièrement des interrogations pour le réseau et le moral des salariés concernés.

Nous demandons un point précis lors du prochain CSE AEP du 27 juin

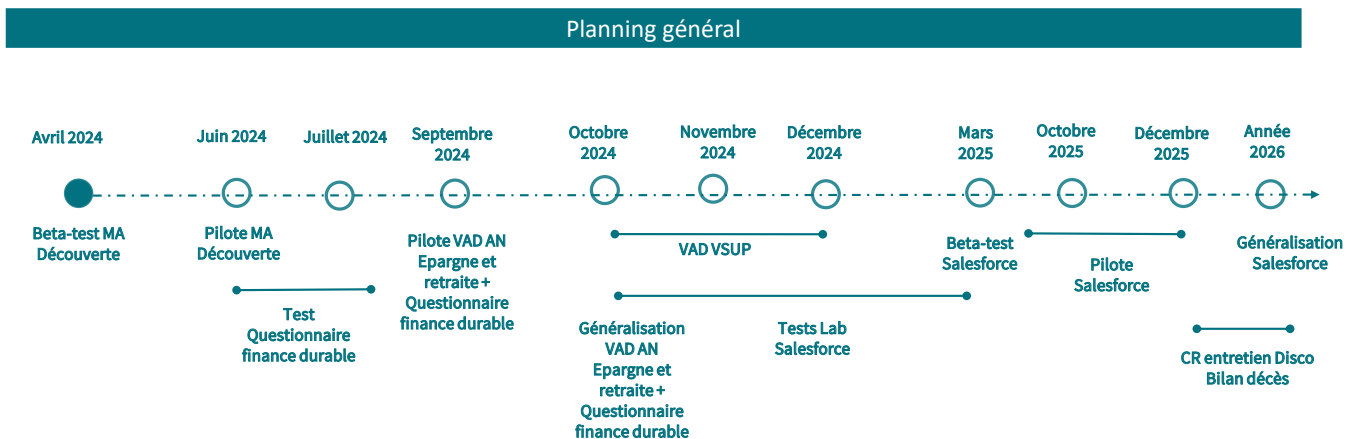
Evolution de la Vente à Distance :

La VAD sera complètement intégrée dans le parcours iNov comme un entretien en face à face. Le conseiller réalisera l'affaire, un e-mail sera envoyé au client, celui-ci signera électroniquement les documents ainsi le commercial pourra soumettre l'affaire.

Ajout dans le questionnaire Devoir De Conseil de la notion « Finance Durable »

Cette nouvelle notion RSE en complément de la DDA intègre les facteurs de durabilité. Cela complète la qualification actuelle du client en recueillant ses exigences et identifie ses préférences en matière d'Epargne Durable. La **CFE-CGC** demande et obtient la mise à disposition d'une fiche qui explique le contexte de la Finance Durable afin d'informer plus facilement le client avant ou durant le RDV. Concernant les dysfonctionnements de pertes de données inacceptables sur Discovery, des correctifs sont prévus le 04/06 au soir. La **CFE-CGC** déplore que ces dysfonctionnements ne soient pas résolus plus rapidement.

Planning prévisionnel



La **CFE-CGC** restera vigilante sur l'efficacité de ce correctif.

La **CFE-CGC** regrette fortement l'impossibilité récurrente d'éditer les attestations Madelin/IFU

depuis l'espace client. La **CFE-CGC** déplore que la Direction ne propose qu'une solution

de contournement à savoir : le conseiller peut faire une demande via Salesforce au service client pour l'envoi de ces attestations.

La **CFE-CGC** s'insurge car les solutions de contournement aux dysfonctionnements se cumulent malheureusement encore au quotidien à d'autres irritants et engendrent des Risques Psycho Organisationnels.

Mise en place du programme de prévention des incivilités et accompagnement des salariés

Depuis 2023, la **CFE-CGC** alerte la Direction sur l'accroissement du nombre d'incivilités et non-assistance à personnes en danger.

Nous ne pouvons tolérer que nos collègues Commerciaux ou Administratifs du Groupe AXA en permanence en contact avec les clients, subissent des menaces verbales ou physiques dans le cadre de leur activité.

La Direction a enfin pris la mesure de la situation et met en place :

Prévention des incivilités		Gestion des incivilités	Accompagnement collaborateur	
Information Sensibilisation	Formation	Traitement	Accompagnement Juridique	Assistance psychologique
2 guides collaborateurs et managers publiés dans le portail RH (création d'une page dédiée, renvoi dans In AXA)	Formation socle e-learning à destination notamment des salariés du réseau AEP et des services clients	3 procédures d'escalades simplifiées et des infographies associées	Renforcement de l'accompagnement juridique (courrier d'avocat, dépôt de plainte accompagné, signalement auprès du procureur)	Déploiement d'un dispositif dédié : Séances individuelles de soutien Etude en cours sur la mise en place de supervision collective (groupes de pairs)

BON A SAVOIR

La **CFE-CGC** vous rappelle que les adresses personnelles ne sont pas obligatoires sur les cartes de visite, seuls restent obligatoire votre code postal ou l'adresse de l'inspection.

Commission produits du 30 avril 2024

- **Refonte de la gestion pilotée** déploiement au T4 2024
- **Mise en place de la Gestion Pilotée progressive** au T4 2024 (actuellement disponible qu'en Gestion Personnelle)
- **Évolution de la gamme en Gestion Personnel** courant octobre 24
- **Refonte des Gestions Evolutives** sur le PER
- **Amélioration des fonctionnalités de paiement** (1 mois comptant), avec un pilote en septembre et une généralisation octobre.
- **Évolution certificat d'adhésion Excelium** : démarrage au S2 2024 sur les contrats CAPI
Pour les contrats COMPOSIUM souscrits en 2013, le bonus de fidélité a pour la première fois, été attribué.

Une communication sera prochainement réalisée auprès des apporteurs concernés rappelant les principes du Bonus COMPOSIUM ainsi que les contrats concernés.

- **Transfert pacte** : Transférabilité des bonus de gestion pilotée courant 2ème semestre.
- **Modification du recueil d'information** (FIP) sur KIOSK Santé Courant septembre 24
- **Refonte Essen'Ciel**

IARD : Au regard des excellents résultats des souscriptions MonAuto, la **CFE-CGC** réitère sa demande de généralisation à tout le réseau.

Bilan Social 2023 :

La **CFE-CGC** constate à nouveau en 2023 une **diminution de la taille du réseau**.

Moins 2,1% de CDI en activité avec 440 sorties sur l'exercice pour 421 entrées.

L'effectif du réseau ne cesse de diminuer et nous constatons avec inquiétude **la récurrence de départs et la fuite de nos talents commerciaux**.

Une baisse de rémunération moyenne du réseau de 1,35% alors que la Direction met en avant des résultats 2023 qualifiés d'exceptionnels, et ce dans un contexte inflationniste important depuis 24 mois. Qu'en serait-il sans une NAO 2023 décorrélée ?

La **CFE-CGC** restera attentive, dans le cadre des premiers éléments qui seront présentés lors du démarrage des négociations sur la simplification de la rémunération, afin d'anticiper au mieux les rémunérations, l'attractivité de notre réseau sur le recrutement et la rétention des salariés.

L'entreprise doit se donner les moyens de conserver ses commerciaux et assurer un recrutement de qualité en nombre suffisant afin de conserver un effectif global permettant également d'alimenter les équipes d'Animateurs Commerciaux dans le plan stratégique 2024/2026.

La **CFE-CGC** relève un **taux de 6,8% d'absentéisme** encore trop élevé et met en exergue un taux encore trop élevé d'arrêts maladie.

La **CFE-CGC** prévient des **Risques Psychosociaux et Organisationnels** susceptibles d'être à l'origine de ces arrêts.